Rapport

D'ORIENTATION 2016

« Ensemble, faisons les bons choix, et reprenons la main ! »

Proposé par le Conseil d'administration

69ème Assemblée Générale de la FDSEA du Finistère

Jeudi 24 mars 2016
Le Kerisnel
Saint Pol de Léon

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole du Finistère

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

PARTIE 1 : APPROVISIONNEMENT DES EXPLOITATIONS ET SERVICES AUX AGRICULTEURS : AGISSONS SANS ATTENDRE ! 2

a. Reprenons la main sur nos achats ! 2
1. Des dérives insupportables dans l'approvisionnement des exploitations 2
2. Mettons ensemble un bon coup de pied dans la fourmilière ! 5

b. Bousculons l'offre de services aux agriculteurs ! 8

PARTIE 2 : DES LEVIERS POUR MIEUX AFFRONTER LE RISQUE PRIX : UNE AGRICULTURE COMPETITIVE, AVEC DES PAYSANS COLLECTIVEMENT ENGAGES ! 11

a. Exigeons un pacte de compétitivité en faveur de l'agriculture ! 11

b. Le collectif n'est pas une charge, mais un investissement au service de l'avenir de nos exploitations ! . 14
1. Investir dans le collectif pour renforcer le pouvoir de négociation des producteurs 14
2. Lever des fonds pour l'agriculture et pour l'agroalimentaire bretons 17

c. Mettre en place, de toute urgence, des outils de prévention et de gestion des crises 17

CONCLUSION 19

INTRODUCTION

Les mois écoulés ont eu leur lot d'incertitudes, de découragement, voire même de désespoir dans la campagne finistérienne : les filières agricoles et agroalimentaires aux abois, un voisin qui met la clé sous la porte, les fournisseurs qui mettent la pression, la banque qui ne suit pas… On pourrait en égrainer des moments difficiles, qui peuvent amener tout un chacun à broyer du noir.
Mais il y a aussi des moments d'optimisme, quand l'étau se desserre sur l'exploitation, quand un cap est défini, ou quand on se sent porté par la force du collectif : 1500 tracteurs à Paris, ce n'était pas rien quand même ! Même pour les agricultrices et agriculteurs, jeunes et moins jeunes, qui étaient restés en Finistère, quelle fierté de voir le drapeau breton flotter sur des tracteurs en marche vers Paris !

Pour autant, « ***ce qui est important, ce n'est, ni d'être optimiste, ni pessimiste, mais d'être déterminé***. »[1] Que nul n'en doute : la FDSEA est plus que jamais déterminée à agir dans l'intérêt des paysans, et pour un monde agricole debout, à la pointe de la Bretagne ! Les solutions ne sont certes pas évidentes : ni pessimistes, ni optimistes, nous avons dans tous les cas le devoir d'imaginer, d'innover, de proposer et de construire, avec conviction et ambition.

Durant l'été 2015, le prix a cristallisé toutes les attentions face à la crise dramatique traversée par de nombreuses productions, et notamment le lait, le porc et la viande bovine. Comme bien souvent, sous l'égide des pouvoirs publics, des tables rondes se sont enchaînées pour permettre une revalorisation des prix de nos produits, avec le succès que nous connaissons tous… A court et moyen terme, fallait-il être si naïf pour croire à la pérennité de telles revalorisations de prix ? Faudra-t-il être encore si naïf pour croire que la revalorisation des prix aux producteurs se gagnera par une contractualisation tripartite, qui sanctuariserait le déséquilibre dans le pouvoir de négociation des producteurs ? Le rouleau compresseur de l'économie avance, et « nous » regardons ailleurs. C'est insupportable, et intenable.

Evidemment, nous aimerions avoir du prix. Mais pourquoi y sommes-nous acculés, dans cette crise sans fin ? N'est-ce pas faute d'avoir les moyens de dégager du revenu ? N'est-ce pas faute de compétitivité ? N'est-ce pas faute de pouvoir encaisser les turbulences du marché ? Parce que pour nous, chefs d'entreprise agricole, ce qui compte, c'est notre revenu !

Nous avons besoin d'air, pour gagner en force et en enthousiasme face aux défis qui se posent à nous et, surtout, pour produire du revenu sur nos exploitations. Pour la FDSEA, il est indispensable de s'attaquer aux charges, y compris l'approvisionnement de nos exploitations et les services que nous utilisons. Sans attendre, attelons-nous à construire des leviers pour mieux affronter le « risque prix », qu'il s'agisse de la volatilité des marchés, des distorsions de concurrence qui pénalisent notre compétitivité, ou encore de stratégies collectives à définir par, et pour, les producteurs.

[1] *Jean Monnet*

Partie 1 : Approvisionnement des exploitations et services aux agriculteurs : agissons sans attendre !

Grâce à une constante amélioration technique, les agriculteurs n'ont cessé de baisser leurs coûts de production. En parallèle, la productivité du travail n'a cessé d'augmenter pour compenser la hausse des charges : on est à saturation sur les exploitations !
Dans son rapport d'orientation de 2012, la FDSEA insistait sur le fait que l'acte d'achat, sur nos exploitations, était un levier de compétitivité à se réapproprier. Dans le contexte actuel, cela est encore plus vrai. Ouvrons les yeux sur l'importance stratégique, pour nos revenus, des charges sur nos exploitations ! Si on ne maîtrise pas – complètement – le prix de vente de nos produits, nous pouvons agir sur nos charges.

a. Reprenons la main sur nos achats !

1. Des dérives insupportables dans l'approvisionnement des exploitations

- ***Le client est roi… mais le vendeur est empereur !***

En principe, le client est roi. Manifestement en matière agricole, l'adage ne se vérifie pas ! Pire, si l'on complète la citation, « le client est roi », mais « le vendeur est empereur » ! Les agriculteurs sont littéralement pris en étau entre l'amont (l'achat des produits nécessaires à la production agricole) et l'aval (la vente de nos produits).

Dans toute la filière, le client est roi, sauf l'agriculteur ! Point de roi avec les fournisseurs d'aliments ; point de roi avec les marchands d'intrants ; point de roi avec les vendeurs de machines ! Même le Ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, constate un déséquilibre avec le secteur de l'approvisionnement de nos exploitations : « *Une partie du secteur para-agricole a capté ce surplus, accuse-t-il. Or, on ne peut pas tout distribuer comme ça, courir à la catastrophe, et après demander ce que fait l'État. Ça ne peut pas durer comme ça. Je n'ai pas vu de difficultés chez les distributeurs de phytos, ni de machines. Il va falloir que cela se rééquilibre. Ça ne peut pas aller hyper bien autour de l'agriculture pendant qu'en son cœur, c'est la crise.* »[2]

Nous nous sommes habitués à une situation anormale. Depuis des années maintenant, les fournisseurs répercutent les hausses des prix aux agriculteurs, sans que ces derniers puissent également le faire dans le cadre de la vente de leurs produits.

Dans l'élevage, la hausse des charges est principalement liée à la hausse des coûts alimentaires. En effet, depuis 2009, le coût de l'aliment a fortement progressé. Evidemment, les hausses sont

[2] *Salon de l'agriculture 2016, une édition sur fond de crise,* La France Agricole, 7 janvier 2016

imputables aux fluctuations des marchés. Néanmoins, ce ne sont pas les céréales en tant que telles qui font le résultat, mais bien la spéculation… elle-même rendue possible par la stockabilité des produits. **La FDSEA dénonce les opérations financières spéculatives qui s'opèrent sur le marché des céréales**, et qui contribuent à asphyxier les élevages bretons.

Les agriculteurs sont également bien souvent contraints d'acheter des aliments sans en connaître par avance la référence de prix. Certes, les distributeurs ont besoin de réserver un volume pour négocier un prix global avec leurs fournisseurs. Mais est-il vraiment « normal » d'acheter un produit sans en connaître le prix ? Une fois de plus, **nous nous sommes habitués à une situation anormale**. Le manque de transparence dans le secteur des céréales et de l'alimentation animale est criant. Non seulement les agriculteurs qui achètent des céréales ne savent pas forcément quel prix ils vont les payer ; mais ceux qui vendent ne savent pas non plus combien ils vont être payés ! Et cela se règle à coups de compléments de prix ! **La FDSEA s'oppose fermement aux dérives de la refacturation des compléments de prix**. Si les compléments de prix, et leur refacturation, font partie des habitudes de la filière, il n'en reste pas moins que **cette pratique n'autorise pas toutes les dérives, notamment quand cela conduit à un racket des agriculteurs**.

D'autre part, **la FDSEA dénonce le fait que l'aliment devienne la variable d'ajustement du prix de vente de nos produits**. Ainsi, quand le prix de vente du porc est passé à 1,40 € cet été, la Cooperl s'est empressée de « compenser » cette hausse par une augmentation du prix de l'aliment. Est-il normal qu'il existe des prix de l'alimentation animale qui sont en fait des « prix de filière », … et a fortiori quand ces prix deviennent des prix de référence pour l'ensemble des opérateurs, au détriment du producteur ? Le client est roi… mais le vendeur est empereur !

Dans les filières intégrées, veau et volaille, les industriels jouent sur la qualité des aliments pour tirer nos revenus vers le bas, et se faire encore plus de marge. Combien de producteurs voient leurs résultats technico-économiques pénalisés par la faible qualité de l'aliment, sans ne rien pouvoir y faire ? Cette situation est scandaleuse. L'alimentation est une variable d'ajustement du revenu du producteur ! De plus, **la multiplication des gammes d'aliments rend les prix incompréhensibles pour les éleveurs**.

La FDSEA rappelle qu'elle incite au maximum les agriculteurs à demander des devis (par exemple sur les semences de maïs). Qui dit devis… dit possibilité de faire jouer la concurrence ! Nos fournisseurs mettent tout en œuvre pour que rien ne change.

➢ *L'approvisionnement des exploitations : un secteur très lucratif pour nos fournisseurs !*

Le secteur de l'approvisionnement des exploitations est plus que lucratif ! Les coopératives sont les principaux acteurs de l'approvisionnement des exploitations agricoles, notamment en Bretagne, du fait de leur implantation historique. Elles produisent ainsi 70 % des aliments composés[3], et cinq coopératives bretonnes se placent dans les dix principaux groupes coopératifs de production

[3] Coop de France Nutrition Animale, 2011. Rapport statistique Nutrition animale

d'aliments. Les coopératives commercialisent également plus des deux tiers des produits phytosanitaires et engrais en France[4].

L'approvisionnement des coopérateurs s'inscrit dans les fondements de la coopération. Le coopérateur s'engage à « *se procurer auprès de celle-ci ou par son intermédiaire (...) des produits ou objets nécessaires à son exploitation et qu'elle est en mesure de lui fournir* »[5]. La coopérative a comme engagement « *de réduire au maximum le prix de vente des approvisionnements* »[6]. Ce principe visait, à l'origine, à réaliser des économies d'échelle et ainsi obtenir des prix plus intéressants, auprès des fournisseurs, pour l'ensemble des coopérateurs. Une décision de l'Autorité de la Concurrence a pu souligner l'importance de l'approvisionnement pour une coopérative : « *si les activités de distribution d'agrofourniture et d'alimentation animale ne représentaient que 15 % du chiffre d'affaires de la coopérative, elles participaient à hauteur de 30 à 40 % du résultat* »[7]. **Le chiffre d'affaires lié à l'approvisionnement est la source principale de la valeur ajoutée pour les coopératives de type collecte-appro[8], majoritaires en Bretagne.** Dans ce contexte, les obligations d'approvisionnement exclusif auprès de certaines coopératives peuvent poser question, les adhérents ne pouvant s'approvisionner auprès d'autres acheteurs. A propos de la fusion entre les coopératives Charentes Alliance et Coréa – très présentes sur les marchés de la distribution de produits d'agrofourniture destinés à la polyculture et au vignoble, sur les marchés de la collecte et de la commercialisation de céréales, protéagineux et oléagineux, sur le marché de la nutrition animale et sur le marché des semences – l'Autorité de la concurrence a relevé la présence de nombreux concurrents susceptibles d'exercer une pression concurrentielle significative ; mais aussi que « *les agriculteurs associés ne sont pas contraints dans leur politique d'achat ou de collecte par les statuts et le règlement intérieur de la nouvelle coopérative et peuvent par conséquent s'orienter s'ils le souhaitent vers des opérateurs locaux concurrents* »[9].

Mais les coopératives ne sont pas les seules sur le secteur de l'approvisionnement, les négociants sont également présents. En Bretagne, ils sont une dizaine appartenant à deux réseaux de distribution d'agrofournitures. Le négoce agricole français représente 40 % de part de marché en agrofournitures et rassemble 400 entreprises. Il affiche un chiffre d'affaires global de six milliards d'euros[10]. L'univers de l'appro-collecte continue à se concentrer, avec tout récemment la fusion de Charentes Alliance et de Coréa Poitou-Charentes, et le rachat d'Agri-négoce par Axéréal.

Les mouvements de concentration du secteur de l'approvisionnement, cumulés aux éventuelles obligations d'approvisionnement exclusif, mettent en péril la liberté d'achat des agriculteurs. Or, notre compétitivité passera par là !

[4] Coop de France, 2012. Chiffres clés de la filière Métiers du Grain
[5] Juricoop, 2012. Statuts types homologués des sociétés coopératives agricoles d'approvisionnement
[6] Barraud-Didier V. et Henninger M-C., 2010. Zoom sur la fidélité des agriculteurs à leur coopérative : le secteur approvisionnement-céréales en Midi Pyrénées. Projet PSDR, Région Midi-Pyrénées, Séries Les Focus PSDR3
[7] Autorité de la Concurrence, 2011. Décision n°11-DCC-150 du 10 octobre 2011 relative à la prise de contrôle exclusif de la coopérative Elle-et-Vire par le groupe coopératif Agrial.
[8] L'Union du Cantal du 26 janvier 2012. Les coopératives à la recherche de la taille critique
[9] Autorité de la Concurrence, Décision 16-DCC-13 relative à la fusion entre les coopératives Charentes Alliance et Coréa, 1er février 2016
[10] Fédération du Négoce Agricole, 2012.

Pourtant, il y a largement matière à s'interroger sur l'exercice d'une concurrence libre et non faussée dans ce secteur ! En effet, en 2012, **un rapport du Parlement européen dénonçait les effets de la concentration, et de l'opacité du fonctionnement des entreprises du marché des intrants, sur l'augmentation de la pression des coûts en agriculture**[11]. La résolution du Parlement européen :

- demandait « *à la Commission et aux États membres d'accroître la transparence des prix des intrants et de veiller à ce que les règles de concurrence soient respectées et appliquées en amont et en aval de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires* » ;
- considérait « *que les producteurs primaires ne peuvent bénéficier pleinement de l'augmentation des prix à la production, car ils sont «pris en tenailles» entre, d'une part, les faibles prix au départ de la ferme en raison des positions fortes des transformateurs et des détaillants et, d'autre part les prix élevés des intrants dus à une forte concentration des sociétés d'intrants agricoles* »,
- et demandait « *aux autorités nationales et européennes de réagir aux abus de position dominante de certains négociants de l'industrie agroalimentaire, du commerce alimentaire de détail et du commerce d'intrants, notamment dans le secteur des engrais, où les agriculteurs doivent faire face à d'énormes difficultés pour acheter à terme les engrais essentiels à leur production ; [estimait] que les autorités européennes de la concurrence (DG Concurrence, etc.) devraient dès lors procéder à une enquête sectorielle complète pour s'attaquer à toutes les pratiques anticoncurrentielles* ».

En janvier 2016, la Commission européenne a installé une Task Force Marchés Agricoles[12]. **Pour la FDSEA, le poids des agriculteurs face à l'amont nécessite au moins autant d'attention que face l'aval (industriels et grande distribution) !** En attendant, c'est silence radio sur le sujet depuis 2012… Quelle omerta !

2. Mettons ensemble un bon coup de pied dans la fourmilière !

Déjà dans son rapport d'orientation de 2012, la FDSEA appelait à des actions fortes pour retrouver du pouvoir de négociation dans nos achats[13]. Il est impératif que les lignes bougent sans attendre pour retrouver de la compétitivité, grâce à des gains sur nos approvisionnements.

➢ *Séparer le conseil de la vente pour payer le juste prix des produits phytosanitaires*

Lorsque le prescripteur est également le vendeur, les risques de dérives sont réels. Il est ainsi légitime de s'interroger sur ce qui relève du prix du conseil, et du prix réel du produit. Dans le secteur de la distribution des produits phytosanitaires, tout a été fait pour garder le lien entre le conseil et la

[11] Résolution du Parlement européen du 19 janvier 2012 sur la chaîne de distribution des intrants agricoles: structure et implications, http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P7-TA-2012-0011&language=FR&ring=A7-2011-0421

[12] http://ec.europa.eu/agriculture/agri-markets-task-force/index_en.htm

[13] *Produire, Vendre, Acheter : Osons agir pour ne pas subir*, Rapport d'orientation de la FDSEA du Finistère, Assemblée Générale du 21 mars 2012
http://www.fdsea29.fr/sites/d29/dostrans/aut/2012/03/rapport_d_orientation_ag2012_web.pdf

vente. A ce jour, un seul distributeur a obtenu le droit de vendre des produits phytosanitaires sans conseil[14].

Le « gros du prix » des produits phytosanitaires est constitué par le conseil ; et il y a donc une surfacturation du coût réel du produit. **Pour la FDSEA, il faut séparer le prix du conseil de celui du produit, pour avoir le vrai prix du produit.** C'était d'ailleurs une des revendications de la liste Finistère d'avenir pour les dernières élections chambre d'agriculture. De plus, la formation des agriculteurs les rend de plus en plus autonomes par rapport au conseil, dont ils n'ont pas forcément besoin, et alors qu'ils le payent systématiquement actuellement. L'identification dans la facturation de ce qui tient du conseil d'une part, et de la vente d'autre part, permettrait d'assainir le marché des intrants.

➢ *« L'ubérisation » de l'agriculture : une contribution au déverrouillage du marché de l'approvisionnement ?*

L'ensemble de l'économie française est en proie à un vrai bouleversement : le développement de l'économie collaborative, ou encore uberisation. « *L'économie uberisée traduit l'émergence de professionnels d'un nouveau genre, concurrençant les modèles traditionnels grâce à la combinaison d'outils technologiques, communs à l'économie collaborative (les plateformes, les outils numériques et les objets connectés) et de l'autoentrepreneuriat »*[15].

De nouvelles formes organisationnelles, dopées par le numérique, tendent ainsi à déverrouiller les marchés traditionnels, tout en les concurrençant également… L'agriculture n'échappe pas à ce phénomène, qui permet de faciliter les échanges, et de baisser les coûts de l'approvisionnement des exploitations. Certains secteurs font en effet l'objet d'un véritable verrouillage, à l'instar des **clauses d'exclusivité des concessionnaires de machines agricoles** qui empêchent les clients-agriculteurs d'acheter hors de leur département. Les « très ruraux » sont encore davantage pénalisés par ce système, faute évidemment d'avoir plusieurs concessionnaires à proximité de leur exploitation.

« Le modèle Uber peut se transposer très rapidement » au secteur agricole, par exemple pour les **travaux agricoles et les services de conseil**.[16] Pour autant, la « plateformisation » de la location de matériel agricole et la proposition de travaux à façons n'inquiètent pas la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires. Ainsi, le Président d'Entrepreneurs des Territoires, Gérard Napias, a affirmé ceci : « *Pour qu'il y ait un risque d'ubérisation, il faut que le service existant ne soit plus en adéquation avec les besoins, comme pour les taxis parisiens. Or ce n'est pas le cas des prestations de service dans le domaine des travaux agricoles.* »[17] Entrepreneurs et CUMA ont en effet une forte

[14] Il s'agit du négociant Hermouet, en Vendée : http://www.agrodistribution.fr/actualites-cooperatives-negoces/pays-de-la-loire-premiere-rencontre-au-champ-pour-le-negoce-hermouet-108736.html#.VILvpC408cA

[15] *Économie collaborative : « La solution n'est pas dans un excès de réglementation »*, Le Monde, 3/11/15, http://www.lemonde.fr/idees/article/2015/11/03/economie-collaborative-la-solution-n-est-pas-dans-un-exces-de-reglementation_4802471_3232.html

[16] http://wikiagri.fr/articles/les-dangers-dune-uberisation-de-lagriculture-et-de-lagroalimentaire/6731%20via%20@Wikiagri

[17] *Le risque d'uberisation est faible pour les travaux agricoles, La France Agricole,* 2 février 2016, http://www.lafranceagricole.fr/actualites/entrepreneurs-des-territoires-le-risque-duberisation-est-faible-pour-les-travaux-agricoles-1,0,487153042.html

capacité d'organisation. **Le monde agricole n'a pas attendu Uber pour créer l'économie collaborative et mutualiste : nous l'avons inventée dans les années 60 !**

Des **plateformes d'achats d'intrants** voient également le jour, telle la start-up Agriconomie, qui affiche une croissance… de 1 800 % ! Ou encore des sites qui, via un système de géolocalisation, permettent de visualiser les annonces à côté de chez nous ! Les exemples foisonnent déjà, et ce n'est sûrement pas fini !

Pour la FDSEA, il convient par ailleurs d'être extrêmement vigilant sur le « big data » en agriculture, et sur les conséquences du partage des données collectées par les opérateurs. En effet, « *les capteurs implantés dans le matériel agricole permettent d'obtenir des informations toujours plus nombreuses et précises sur l'état des sols, des semences, sur les techniques culturales. De l'autre, des technologies nouvelles de traitement massif des données (ou big data) permettent d'extraire des directives techniques précises et efficaces de cet afflux de données* »[18]. **L'agriculture française pourrait-elle devenir tributaire de services conçus par de grandes sociétés étrangères ?** La question est sérieusement posée, d'autant que les conditions de transmission et de réutilisation de données sensibles collectées ne sont pas toujours claires…

- ***Revenons aux fondamentaux : la négociation et l'achat collectifs d'intrants pour obtenir des baisses de coûts !***

Qu'il s'agisse d'engrais, de produits phytosanitaires, de semences, voire même d'énergie, la FDSEA incite les agriculteurs à négocier et acheter collectivement pour obtenir de meilleures réductions de prix, voire même de meilleures conditions de crédit par rapport à ce qu'un producteur individuel pourrait obtenir.

On va nous rétorquer que c'est déjà le rôle des coopératives, qui a fortiori disposent souvent dans leurs statuts d'obligations d'approvisionnement exclusif pour les produits et services qu'elles sont en mesure de proposer à leurs adhérents. Mais peut-on encore croire à de réels gains de coûts au vu des marges constatées sur le secteur de l'approvisionnement des exploitations agricoles, et de certaines dérives liées au compte courant d'associé coopérateur ? **La FDSEA appelle à un assainissement de ces pratiques, quitte pour les agriculteurs à s'organiser pour faire des appels d'offres, négocier et acheter collectivement… en dehors des circuits traditionnels !**

La FDSEA rappelle que les syndicats locaux peuvent très bien organiser des achats groupés pour le compte de leurs adhérents : cela figure expressément dans leur objet statutaire !

Pour desserrer l'étau entre l'approvisionnement des exploitations et la vente des produits issus de nos exploitations, il pourrait très bien être du rôle des nouvelles Organisations de Producteurs de favoriser l'acquisition conjointe d'intrants, au nom et pour le compte de leurs adhérents. D'ailleurs, dans certains secteurs comme les grandes cultures, la viande bovine ou l'huile d'olive, **« le gain**

[18] *La place du traitement massif des données (big data) dans l'agriculture : situation et perspectives*, Rapport n°614(2014-2015) de M.Bruno SIDO, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, déposé le 9 juillet 2015

d'efficience substantiel » pour la commercialisation, mais aussi pour les coûts de production, est un critère permettant de présumer que l'OP contribue de manière générale à la réalisation des objectifs de la PAC. Une question impertinente : les coopératives ne se prétendent-elles pas Organisations de Producteurs de fait ? A bon entendeur !

L'organisation de l'achat d'intrants et de services doit se faire au meilleur prix pour l'adhérent, que ce soit sur les activités d'aliment, de génétique, des bâtiments, des produits vétérinaires, des produits phytosanitaires. **Arrêtons de nous tirer une balle dans le pied, en laissant se dévoyer des organisations qui ont été mises en place au service du plus grand nombre !**

b. Bousculons l'offre de services aux agriculteurs !

➢ *Entre business des normes et surcharge de travail sur les exploitations : l'accroissement continu des « besoins » en services*

Dans bon nombre d'exploitations, faute de pouvoir embaucher, les agriculteurs n'ont cessé d'augmenter leur volume de travail. Insidieusement, le besoin en services s'est engouffré dans cette brèche : on ne peut pas faire tout, tout seul !

En parallèle, la multiplication des normes a amplifié les besoins en services. Phytos, bien-être animal, environnement, hygiène, sécurité, pénibilité… C'est un véritable business qui s'est créé autour des normes, bien souvent franco-françaises. Et ce d'autant que l'agriculteur, par crainte de contrôles et de sanctions, n'a souvent guère d'autre choix que de déléguer la mise en œuvre des contraintes normatives à des prestataires de services. Au-delà de coûter cher et de contribuer à grever la compétitivité des exploitations, l'utilisation des services équivaut bien souvent à un chèque en blanc donné aux prestataires. Pour autant, le mandat qui leur est confié ne leur confère pas tous les droits ! Ainsi, pour la déclaration annuelle des flux d'azote, l'agriculteur ayant donné mandat à son prestataire avait tout à fait la possibilité de s'opposer à la transmission de la déclaration par le prestataire. **La FDSEA rappelle aux prestataires de services que le seul donneur d'ordres, c'est l'agriculteur !**

Mais la FDSEA constate également que **l'agriculteur est aussi, souvent, une « victime consentante »** : on fait confiance à son comptable, à son technico-commercial… Les relations humaines ne doivent pas nous empêcher de mettre en concurrence les organismes de services qui nous conseillent ! Attention également à ne pas TOUT déléguer, au risque également de se placer dans l'insécurité. Il peut ainsi être difficile de se justifier en cas de contrôle, faute d'être au courant du travail du prestataire, par exemple sur le dossier PAC, ou encore le cahier de fertilisation.

➢ *Des dérives dans l'offre de services aux agriculteurs : que chacun reste sur son métier de base !*

Le nombre d'exploitants diminuant, nombre de structures ont tendance à développer de nouveaux services pour survivre, s'éloignant ainsi de « leur métier de base ». La concurrence est devenue forte sur le marché des services, et l'offre parfois agressive. Dit plus trivialement : tout le monde veut tout

faire ! **Pour autant, ces soi-disant services rendent-ils vraiment service aux agriculteurs ? Rien n'est moins sûr !**

La FDSEA dénonce les « services » qui accroissent la dépendance des agriculteurs, voire précipitent les difficultés sur certaines exploitations :

- Certaines coopératives ne rendent certainement pas service à des adhérents quand elles consentent des « avances de trésorerie », à un taux d'intérêt de 6 à 9 %, en plus avec des garanties personnelles, quand il est en principe de 2,20 à 3,5% dans une banque.
- Des fournisseurs d'aliments sont aujourd'hui en mesure de prendre le contrôle de certaines exploitations : c'est pire que de l'intégration. L'amont serait-il en train de faire une OPA sur les éleveurs ? **La FDSEA dénonce l'omerta qui règne sur les crédits fournisseurs.** Mais constaterions-nous autant de dérives si les banques jouaient pleinement leur rôle ? **Pour la FDSEA, la responsabilité des banques est entière, puisqu'elles ne jouent pas leur rôle de financement de l'économie agricole en procurant des fonds aux exploitations**.
- **Combien de « services » n'accroissent pas la pression réglementaire, voire complexifient encore la réglementation ?** C'est très simple, certaines structures participent même à l'élaboration des cahiers des charges des contrôles : en agissant ainsi, celles-ci se rendent complices, voire pire, du durcissement des normes que subissent les agriculteurs ! Les groupements porcins ont ainsi clairement contribué au durcissement des règles ICPE ; le contrôle laitier a dicté la manière de faire les dossiers, et donc les contrôles, dans les bassins versants dits en contentieux. Et ça en gênerait sûrement plus d'un si le plan de fumure prévisionnel et le cahier de fertilisation étaient supprimés suite à la généralisation de la déclaration annuelle des flux : deux services valent mieux qu'un ! Enfin, ça dépend pour qui… **C'est inadmissible que des structures agricoles deviennent « créatrices » de normes pour se garder du travail, sans penser aux conséquences collectives pour leurs « clients », qui devraient être leurs adhérents.**

Il est urgent de déterminer « qui fait quoi » en matière de services, et « qui est le mieux placé pour faire quoi », dans l'intérêt des paysans. La FDSEA appelle les structures du secteur agricole à rester sur leur métier de base ! Par exemple, est-il du rôle d'un groupement de proposer une formation aux premiers secours ? N'est-ce pas plutôt du rôle de la MSA ? Le groupement est là pour vendre au mieux la production de ses adhérents, pas pour s'immiscer dans la gestion du producteur. Les services proposés par les groupements / coopératives sont certes « inclus dans l'adhésion », mais cela rend de fait plus difficile l'identification de leur coût réel. Et leurs coûts sont répercutés sur les autres activités. Au final, ce sont bien tous leurs adhérents qui payent ; mais combien, ils ne le savent pas.

Les ressources des groupements porcins ne proviennent pas que des abattoirs[19] mais aussi de la génétique ou encore des produits vétérinaires. Avec ces modes de fonctionnement, bon nombre de groupements ont fait le choix de perdre leur liberté de décisions. Il est à noter qu'ailleurs, en Europe, « *ces services sont externalisés à des prestataires, et donc payants pour les éleveurs* »[20].

[19] Il s'agit de la **pratique des marges arrières.** C'est un financement que l'abattoir rétribue au groupement pour le volume de porcs qu'il lui adresse, en vente directe abattoir, ou en pré fléchage, donc sans passer par une réelle confrontation de l'offre et de la demande.

[20] Even Info, Janvier 2016

Par ailleurs, il y a de quoi être interpelé quand certains organismes de services proposent aux agriculteurs une aide à la gestion de la trésorerie !

On pourrait opposer les mêmes reproches à la FDSEA, qui propose des services aux employeurs. Mais c'est bien de son rôle, en tant que syndicat patronal, de proposer des outils aux employeurs, comme le DUER, Systera, ou des formations. **La FDSEA exige des services qui favorisent l'autonomie de décision des exploitants agricoles, et se l'applique à elle-même, dans l'intérêt de ses adhérents.**

➢ *Agriculteurs cherchent partenaires !*

La FDSEA fait l'amer constat que de nombreux dysfonctionnements affectent les relations des exploitations agricoles avec leurs soi-disant « partenaires ».

La FDSEA dénonce vigoureusement le fait que les banques ne jouent par leur rôle de partenaire. C'est aux banques d'aider à la trésorerie des exploitations, pas aux fournisseurs ! Il n'est pas normal de voir des fournisseurs débarquer sur l'exploitation pour vendre des échéanciers pour l'achat de graines, par exemple, et ce avec l'accord des banques. Chacun son métier ! Il n'est pas normal que les banques refusent d'accompagner les entreprises agricoles dans les moments difficiles. **Les banques, qui plus est dites mutualistes ou territoriales, doivent être les partenaires de l'économie agricole.** Etre ancré dans l'économie réelle, c'est être conscient d'avoir affaire à des femmes et des hommes. **Nous ne sommes pas juste un code client ou un simple montage financier ! Faire de la banque, c'est d'abord faire de l'humain.** De plus, la mentalité du monde agricole a toujours été d'être « droit dans ses bottes » pour rembourser ses dettes. C'est aussi sans doute pour cela que l'endettement, dans le milieu agricole, reste tabou.

Gardons en tête que tout se négocie, y compris le prix des services !

Nous pouvons gagner en compétitivité en agissant sur les coûts de l'approvisionnement des exploitations et des services. Il faudra être têtu et tenace pour faire bouger les lignes d'un monde opaque : la FDSEA ne lâchera pas ! Affirmons notre pouvoir de négociation dans nos achats et services !
Nous pourrons également mieux affronter le « risque prix », du fait de son extrême volatilité, si non seulement l'Etat desserre l'étau autour de nos entreprises, et aussi si nous nous engageons collectivement à peser au sein des filières. Les cartes sont aussi entre nos mains !

Partie 2 : Des leviers pour mieux affronter le risque prix : une agriculture compétitive, avec des paysans collectivement engagés !

Si nous avons évoqué le coût de notre amont (approvisionnement et services), il incombe à l'Etat d'alléger notre barque ! **Les distorsions de concurrence, qui plombent notre compétitivité, et nous empêchent d'affronter le risque prix, doivent impérativement cesser**. En parallèle, il nous incombe de prendre nos responsabilités en chassant en meute : le collectif n'est pas une charge, mais un investissement au service de notre avenir ! **Même avec des conditions de compétitivité favorables, ce n'est que collectivement que l'on s'en sortira.**

a. Exigeons un pacte de compétitivité en faveur de l'agriculture !

Le 4 février dernier, l'Assemblée nationale a refusé d'examiner la proposition de loi relative à la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Si ce texte n'apportait pas toutes les solutions, il avait le mérite de mettre sur la table des propositions structurelles en faveur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ne baissons pas les bras : au-delà des clivages gauche-droite, mettons les politiques face à leurs responsabilités, et défendons un pacte de compétitivité pour l'agriculture ! Un comble, le 3 février 2016, soit un jour avant l'examen de la proposition de loi sur la compétitivité de l'agriculture, l'Assemblée nationale a pourtant bien voté un pacte de compétitivité pour l'économie maritime[21] !

➢ *Dumping social : des actions concrètes et rapides sont possibles*

Les mobilisations de l'hiver 2016 ont conduit le gouvernement à annoncer une baisse de 10 points de cotisations sociales pour tous les agriculteurs, soit une diminution de 25 % du montant des cotisations sociales. Selon la FNSEA, cela représente un rattrapage de compétitivité de 800 millions d'euros par an pour la ferme France, ramenant ainsi le niveau de cotisations sociales en France dans la moyenne de nos concurrents européens. Le manque de revenu dans nos exploitations ne doit pas occulter la nécessité d'obtenir des avancées : c'est malheureusement quand on est « au fond du trou » qu'il faut marquer des points ! Préparons l'avenir, aiguisons notre compétitivité !

- **Obtenir le paiement des charges sociales d'un travailleur étranger dans le pays où il travaille**

Le détachement du travail est un facteur de concurrence déloyale entre les entreprises des différents Etats membres. Le CESE, dans un avis du 21 septembre 2015, indiquait que : « *L'octroi aux Etats d'accueil, par une directive d'exécution de 2014, de marges de manœuvre supplémentaires pour conduire les contrôles est loin d'épuiser la question du détachement.* ***Les déséquilibres associés à***

[21] Proposition de loi pour l'économie bleue, adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le 3 février 2016

cette pratique sur les marchés du travail des pays européens s'enracinent dans les lacunes et la faible cohérence de la législation européenne. »[22]

S'il est évident qu'une révision de la directive relative aux travailleurs détachés s'impose, que faire en attendant ? L'Etat français ne doit pas rester les bras croisés, et continuer de regarder son économie productive se faire laminer par une concurrence déloyale intra-européenne ! **Exigeons, en France, que les charges sociales d'un travailleur étranger soient réglées sur le lieu de travail**. La Belgique a légiféré dans ce sens et a été traduite devant la Cour de Justice de l'Union Europenne par la Commission. Pour la FDSEA, la France doit soutenir la Belgique, et faire la même chose, **afin de contraindre les institutions européennes à revoir le contenu de la directive sur les travailleurs détachés**. L'alternative est simple :

- Doit-on, pour retrouver un peu de compétitivité, faire comme l'Allemagne, c'est-à-dire embaucher des travailleurs étrangers que l'on paiera au SMIC, mais avec des charges sociales payées à Chypre, au Panama… ?
- Ou doit-on faire comme la Belgique, c'est-à-dire payer les charges sociales en France ?

La réponse à donner est facile, mais elle doit nous être donnée ! Dans l'attente, la France doit compenser le différentiel de charges au niveau de nos entreprises.

- **Obtenir la TVA sociale pour une réduction des cotisations sociales et patronales**

La TVA sociale consiste à réduire le taux des cotisations sociales et patronales, et à compenser cette baisse par une hausse du taux de TVA ; les recettes générées étant affectées à la Sécurité Sociale. **Cette proposition permettrait de redonner de la compétitivité aux entreprises françaises en diminuant la part que représente le coût du travail dans les produits français.** La baisse des cotisations permet une diminution des coûts de production qui est répercutée sur le prix HT des produits. Cette baisse est exactement compensée par la TVA sociale. Ce dispositif permet, entre autres, de faire participer nos importations au financement de notre protection sociale.

La FDSEA demande de financer par une nouvelle TVA, dite sociale, une baisse des cotisations sociales afin de redonner au secteur agricole et agroalimentaire des points de compétitivité par rapport à d'autres pays.

- ***Mettre un terme au dumping fiscal allemand, et obtenir une vraie réforme fiscale pour l'agriculture française !***

Le régime fiscal allemand relève d'une véritable fraude à la TVA, les producteurs de porcs allemands étant autorisés à pratiquer une TVA au forfait. Cela fait des années que nous le dénonçons, car il s'agit là d'une violation de la directive TVA destinée à procurer de manière déloyale un avantage compétitif aux éleveurs allemands. La Commission européenne ne peut d'un côté soupçonner les producteurs français d'entente anticoncurrentielle à la moindre table ronde, et d'un autre côté laisser perdurer un dumping inacceptable ! **La FDSEA demande instamment la révision du régime**

[22] *Les travailleurs détachés*, avis du Conseil Economique Social et Environnemental, septembre 2015 http://www.lecese.fr/content/le-cese-rendu-ses-pr-conisations-sur-les-travailleurs-d-tach-s

forfaitaire dans la directive européenne TVA pour stopper le dumping fiscal dont bénéficient les producteurs allemands.

En parallèle, le régime fiscal français doit être revu pour permettre aux agriculteurs français de mieux gérer la volatilité. Le Conseil d'Analyse Economique a pu souligner à cet égard que : « *À l'heure actuelle certaines déductions (pour investissement en particulier) donnent lieu à des comportements d'optimisation fiscale peu efficaces et à des surinvestissements dans des matériels souvent coûteux à entretenir. Différer le recouvrement de charges fiscales pour les exploitants faisant face à des conditions de marché défavorables les aide à faire face à des aléas temporaires, sans pour autant créer de risque important de dérive budgétaire* ».[23]

La FDSEA demande de remplacer la dotation pour aléas (DPA) par un dispositif dit de « banking », qui permet d'épargner de la trésorerie et la réintégrer les années les plus difficiles, selon le choix de l'agriculteur. Il est fondamental de sortir de cette logique qui conduit aujourd'hui indirectement, pour réduire les charges fiscales et sociales, à investir suite aux conseils d'organisations de services !

➢ *Cesser de subir l'environnement, et devenir proactif*

Dans son rapport d'orientation de 2015, la FDSEA a affirmé ceci : « Il est temps que les paysans arrêtent de subir des réglementations qui pèsent lourdement sur la compétitivité des exploitations, et sur le bien-être des paysans. **La FDSEA demande de remettre le paysan au cœur des pratiques favorables à l'environnement, et de privilégier ainsi une approche volontaire et rémunérée de l'agriculteur pour la production de services environnementaux : c'est le contrat de Paiements pour Services Environnementaux (PSE).** Rappelons que les agriculteurs sont également producteurs de services environnementaux (biodiversité – compensation écologique, eau – captages, lutte contre le changement climatique…) ! (…) **Une nouvelle approche de l'environnement est nécessaire en agriculture pour ne pas envisager l'avenir sous le seul prisme de l'héritage écologique, mais aussi de l'héritage économique ! »**

Conformément à ses orientations, la FDSEA, avec la Chambre d'agriculture, continue de porter l'idée qu'en produisant de l'environnement, les agriculteurs peuvent produire du revenu. **En 2016, nous nous mettrons en ordre de marche pour rendre opérationnelle l'offre de services environnementaux dans le Finistère**. Pour que cela fonctionne, collectivement, il est indispensable que nous tous, agriculteurs, adhérions au projet : à nous d'entamer une révolution culturelle pour proposer une offre de services environnementaux. Si nous ne le faisons pas rapidement, d'autres vont prendre la main, et ce ne sera sûrement pas au bénéfice des agriculteurs ! **La FDSEA affirme la capacité des paysans à allier économie et environnement !**

Les paysans attendent de l'Etat qu'il desserre l'étau des contraintes et l'étau des charges autour des entreprises agricoles. Pour la FDSEA, c'est urgent, et non négociable !

[23] *L'agriculture française à l'heure des choix,* Les notes du conseil d'analyse économique, n°27 – décembre 2015

b. Le collectif n'est pas une charge, mais un investissement au service de l'avenir de nos exploitations !

La FDSEA martèle depuis des années qu'il est indispensable de mettre en place une organisation des producteurs dignes de ce nom ; parce que le collectif n'est pas une charge, mais un investissement au service de l'avenir de nos exploitations ! Dans un contexte économique plus que tendu pour nos exploitations, le fait de « devoir encore donner financièrement » pour l'organisation des producteurs n'est pas toujours compris, sinon parfois difficile financièrement. Les jeunes organisations de producteurs du secteur laitier tentent d'exercer leurs missions tout en préservant leurs adhérents avec des niveaux de cotisation qui leur permettent tout juste de fonctionner. Plus de revenu doit aussi nous permettre d'investir à juste mesure dans l'organisation des producteurs, et dans les actions collectives afférentes.

1. Investir dans le collectif pour renforcer le pouvoir de négociation des producteurs

Nous sommes à la croisée des chemins : soit nous sommes capables de tout mettre en œuvre pour construire des organisations de producteurs dignes de ce nom ; soit nous laissons faire l'intégration qui se met en marche sous l'impulsion des industriels et de la grande distribution.

Pour la FDSEA, il est impensable que nous courbions l'échine. Certes, l'organisation des producteurs n'est pas une solution de court terme pour nos exploitations, mais bien de long terme. Cela n'empêchera pas les crises ; mais une organisation forte de la production peut permettre de les anticiper, et de mieux résister. La crise qui ravage la campagne ne doit surtout pas nous décourager d'investir dans le collectif, et encore moins de nous opposer aux vents contraires !

➢ *Les tenants d'un lobbying contre l'organisation des producteurs*

Etant donné le lobbying forcené qui est mené contre l'organisation des producteurs, c'est bien qu'une partie de la solution s'y trouve, pour nous, agriculteurs :

- **Politiques et administrations n'ont jamais rien fait pour soutenir l'organisation des producteurs. Pire, c'est un véritable travail de sape, et de découragement !** Dans le secteur laitier, c'est l'ancien Ministre de l'agriculture, Bruno Lemaire, qui a entériné la contractualisation individuelle obligatoire, confortée ensuite par Stéphane Le Foll dans le cadre de la loi dite « d'avenir ». **La FDSEA rappelle qu'elle a toujours été opposée à toute forme de contractualisation, en l'absence de renforcement préalable du pouvoir de négociation des producteurs**. Le constat d'échec de la contractualisation est accablant. Pire, il a sûrement contribué à précipiter les éleveurs laitiers dans la crise : « *Les entreprises, au travers de la contractualisation, se sont assurées un approvisionnement adapté à leurs débouchés, mais sans toujours répondre aux attentes des producteurs de stabiliser leur revenu et leur donner plus de visibilité* »[24].

[24] *Mise en œuvre de la contractualisation dans la filière laitière française*, Rapport n°15053 du CGAAER, décembre 2015

- **Les industriels ne veulent surtout pas d'un renforcement du pouvoir de négociation des producteurs.** La grande distribution, qui fait d'ailleurs désormais partie du paysage industriel agroalimentaire français, a mené jusqu'à la dernière minute un lobbying forcené contre la publication du Paquet Lait ! Les industriels laitiers s'opposent à tout changement de paradigme : la contractualisation individuelle est du pain béni, pour eux ! Les coopératives laitières, en refusant de se faire reconnaître en tant qu'organisation de producteurs, et de participer à l'AOP Grand Ouest, participent à ce système et mettent délibérément les adhérents des coopératives en marge de l'organisation des producteurs. Par ailleurs, les groupements porcins ont l'obligation d'aboutir à une réforme de la commercialisation en massifiant leur offre, et qui rende incontournable un marché du porc breton rénové. **La FDSEA rappelle que ce n'est qu'avec des règles de discipline communes que l'on construira des organisations de producteurs fortes, qui permettront des rapports de force plus équilibrés.**
- **L'autorité de la concurrence française est toujours en embuscade pour freiner les projets relatifs à l'organisation des producteurs.** C'est un véritable scandale, alors même que la grande distribution se livre depuis des années, en toute impunité, et pour ne pas dire avec l'assentiment de Bercy, à des pratiques commerciales déloyales (un euphémisme, qui évite de parler de pratiques de voyous !). La FDSEA dénonce l'acharnement de l'autorité de la concurrence à vouloir restreindre les compétences des organisations de producteurs et de leurs associations. Par exemple, dans l'affaire dite des endives, la Cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 15 mai 2014, a estimé que la réglementation communautaire avait institué des règles dérogatoires au droit de la concurrence pour les organisations de producteurs et leurs associations. L'autorité de la concurrence s'est immédiatement pourvue en cassation contre cette décision ! Dès lors, la Cour de cassation a saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) d'une question préjudicielle, aux fins de savoir si des accords, décisions ou pratiques d'organisations de producteurs et d'associations d'organisations de producteurs, qui pourraient être qualifiés d'anticoncurrentiels, peuvent néanmoins bénéficier d'une exemption aux règles de concurrence. **La FDSEA craint fortement les conséquences que pourrait avoir une décision de la CJUE remettant en cause les missions des OP et AOP telles qu'établies par l'OCM unique. En parallèle, la FDSEA réaffirme les objectifs assignés à ces organisations dans le cadre de la Politique Agricole Commune, et leur caractère dérogatoire aux règles de concurrence.**
- **Le Conseil régional, par la gestion du deuxième pilier de la PAC, a un rôle majeur à tenir dans le soutien à l'organisation des producteurs.** Voilà par exemple plusieurs années que la FDSEA demande à prioriser les producteurs organisés dans l'attribution des aides. **La FDSEA demande, sans délai, le soutien du Conseil régional à l'organisation des producteurs !**

La FDSEA dénonce fortement toutes les pressions qui se font contre l'organisation des producteurs. Ne nous décourageons pas. Ensemble, tenons bon notre cap !

➢ *Contractualisation tripartite : bienvenue dans l'intégration ?*

La FDSEA s'est toujours opposée à toute forme de contractualisation en l'absence de renforcement du pouvoir de négociation des producteurs. Il est hors de question que nous changions d'avis quand

il s'agit, qui plus est, de contractualisation tripartite, producteurs-industriels-distributeurs. Pire, l'expérience du secteur laitier ne fait que conforter notre analyse !

La contractualisation tripartite n'aura pour effet que de sanctuariser les déséquilibres. Dans le secteur porcin, face à la diversité des abatteurs, en quoi la négociation tripartite apporterait-elle un plus, alors même que les négociations annuelles bipartites entre abatteurs et distributeurs sont, pour le moins qu'on en sache, âpres ; la grande distribution étant toujours dans sa logique d'acheter au moins cher.

Avec la contractualisation tripartite, on se focalise exclusivement sur le marché intérieur. Mais c'est alors oublier la vocation exportatrice de l'agriculture bretonne, et les opportunités que l'agriculture et l'agroalimentaire peuvent tirer des marchés export ! S'ancrer sur le marché intérieur, c'est accroître encore plus notre dépendance économique aux GMS : **réaffirmons que la Bretagne agricole et agroalimentaire est une terre d'export indispensable, et complémentaire à la préservation, reconquête et valorisation de notre marché français !**

La contractualisation ne pourra se faire qu'à l'appui de relations commerciales rénovées, c'est-à-dire rééquilibrées, transparentes et loyales. Alors, de deux choses l'une : soit nos soi-disant partenaires font d'eux-mêmes leur révolution culturelle, soit l'Etat joue son rôle en les y « aidant » par des sanctions extrêmement dissuasives !

➢ *Des producteurs pieds et poings liés ?*

La FDSEA constate que les producteurs sont pieds et poings liés avec leur acheteur (y compris en coopérative) du fait, non seulement des dettes fournisseurs précédemment évoquées, mais aussi des accords de collecte dans le secteur laitier.

Les accords de collecte, s'ils poursuivent le louable objectif de diminuer les coûts logistiques, ont un réel effet pervers pour les producteurs. En effet, par ce biais, les entreprises s'échangent du lait… et n'ont pas besoin de mettre en place une politique concurrentielle auprès des producteurs. Les accords de collecte rendent presque inopérante toute possibilité, pour un producteur, de changer de laiterie. Les auteurs du livre « Les cartels du lait » écrivent ceci : « *Le soupçon d'entente pour « tirer vers le bas » les prix payés aux producteurs de lait n'est pas absurde. Les accords de collecte existent déjà entre industriels. Certains envoient leurs camions récupérer le lait des producteurs sous contrat chez leurs concurrents, moyennant une compensation des volumes collectés dans des zones où ils sont absents. Alors les prix…* »[25]. La FDSEA constate, en parallèle, qu'il n'y a pas d'accords de collecte en Allemagne : tant les producteurs que les transformateurs y sont attachés ! C'est un facteur de mobilité pour les producteurs, et d'émulation pour les transformateurs. Aussi, **la FDSEA dénonce les dérives des accords de collecte qui cartellisent la production laitière**.

Il est par ailleurs inacceptable de constater les dérives de la contractualisation individuelle qui ont abouti à une marchandisation des contrats, y compris dans les coopératives du fait de la mise en

[25] *Les cartels du lait*, Elsa Casalegno et Karl Laske, Editions Don Quichotte, 2016 (pages 52 – 53)

place du système de volumes / prix différenciés. La FDSEA s'oppose à la marchandisation des contrats : les producteurs se tirent une balle dans le pied en s'infligeant une charge supplémentaire ! Mais il n'est suffisant de s'attaquer aux conséquences de la cessibilité des contrats, **il faut s'attaquer au mal par la racine** : la FDSEA prône des contrats-cadres dans les Organisations de Producteurs ainsi qu'une gestion des volumes par celles-ci, et demande instamment aux coopératives de renoncer aux volumes / prix différenciés. A fortiori, **en augmentant le coût de reprises déjà élevé, on va accroître la dépendance des jeunes installés vis-à-vis de leurs « partenaires »**.

2. Lever des fonds pour l'agriculture et pour l'agroalimentaire bretons

Pour la FDSEA, il est indispensable que l'agriculture et l'agroalimentaire bretons disposent de leurs propres outils d'investissement. Nous devons être capables, ensemble, de lever des fonds pour notre secteur, et sur notre territoire ! Faut-il rappeler que c'est ainsi qu'a débuté la saga Sofiprotéol ? En effet, et schématiquement, les céréaliers ont accepté il y a plus de 30 ans de contribuer à la création d'un fonds d'investissement, qui leur a permis de racheter des outils pour assurer des débouchés industriels à leur production. A nous, à l'échelle d'un territoire pertinent, de trouver les moyens de structurer et développer nos filières ! **La FDSEA se refuse à voir la grande distribution continuer à investir dans les outils agroalimentaires bretons, et encore moins participer à un fonds de soutien structurel à l'élevage dont le pilotage pourrait sonner le glas de notre indépendance**. A propos de ce fonds de soutien, Jean-Marie Séronie, agro-économiste, livre une analyse sans détours : « *On se situe à peu près à mi-chemin entre une dîme, et pire, une œuvre de charité !* »[26].

Au-delà de la seule question d'un fonds de soutien, la FDSEA appelle au rassemblement des forces vives de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et de toutes les personnes attachées au dynamisme économique du territoire breton pour créer un fonds d'investissement par, et pour, les agriculteurs. **Le financement de l'agriculture et de l'agroalimentaire doit être une priorité !** Intéressons-nous au financement participatif qui, certes, se fait pour l'instant à petite échelle. Pourquoi n'inviterions-nous pas nos concitoyens à investir dans l'économie réelle, et à partager nos ambitions pour l'économie et l'emploi en Bretagne ?

c. Mettre en place, de toute urgence, des outils de prévention et de gestion des crises

La volatilité des prix fait désormais partie intégrante des aléas que doit supporter le monde agricole. Plutôt que de subir, intégrons ce nouvel élément en mettant en place, sans attendre, des outils de prévention et de gestion des crises.

- ***Développement du système assurantiel, ou aides contra-cycliques : attention aux retours de boomerang !***

[26] *Un fonds de soutien pour l'élevage alimenté par les GMS : quelle drôle d'idée !*, Jean-Marie Séronie, http://www.agroeconomie.com/#!Un-fonds-pour-l%E9levage-aliment%E9-par-les-GMS-quelle-dr%F4le-did%E9e-/c1khz/56b9c41f0cf2fd311cdbd5fc

De nombreuses voix, très influentes, s'évertuent à louer le système assurantiel, sur la base du « modèle » américain. Il convient tout d'abord de souligner que c'est un modèle très adapté pour les grandes cultures avec marchés à terme... ces derniers étant peu développés, ou inexistants, pour les viandes, le lait et les fruits et légumes. D'autre part, **la FDSEA met en garde sur le fait que le système assurantiel est très budgétivore en argent public**. Attention à mettre en place un système qui contribue principalement à engraisser les compagnies d'assurance, mais qui ne soutienne pas ses agriculteurs, ou si peu ! La FDSEA rappelle également que le modèle américain repose essentiellement sur l'aide alimentaire, et non sur le seul système assurantiel. Prôner un tel développement ne peut se faire qu'avec un budget national complémentaire, synonyme de renationalisation… **Indirectement, en plaidant pour le développement des assurances, on accélère une réduction, voire la disparition tant attendue par certains, de la Politique Agricole Commune. La PAC a été, et doit demeurer, le ciment de la construction européenne : gare aux effets dévastateurs, pour nous paysans et pour nos concitoyens, d'une renationalisation subie !**

➢ *Le Conseil régional doit jouer son rôle !*

Le Conseil régional a la possibilité, en tant qu'autorité de gestion d'une partie des fonds de la politique agricole, de mettre en place des dispositifs de prévention et de gestion des crises. **La FDSEA s'insurge contre le fait que le Conseil régional n'ait nullement intégré cette composante dans le programme de développement rural de la Bretagne pour la période 2014 – 2020, alors même qu'il en avait la possibilité**. Et ce n'est pourtant pas faute d'avoir été alerté par le syndicalisme majoritaire ! Une fois de plus, le Conseil régional a préféré « faire du vert » avec les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques, plutôt que de « faire de l'économie » en s'appuyant sur l'organisation des producteurs.
Phil Hogan, dans une interview donnée au Télégramme le 7 février 2016, a indiqué à cet égard que : « *Si les autorités régionales bretonnes veulent revoir l'utilisation des moyens de leur programme de développement rural, je suis ouvert à ce changement*. » Le Commissaire semble sous-entendre que le programme de développement rural breton n'était pas à la hauteur des enjeux liés à la volatilité des prix et à la prévention des crises... **La région Bretagne, mais aussi Pays de la Loire et Normandie, doivent, sans attendre, permettre à l'organisation des producteurs, et notamment aux AOP, de se doter d'un outil collectif, cofinancé, de prévention et de gestion des crises : c'est un élément primordial, et structurel, pour l'avenir de l'agriculture bretonne.**

La FDSEA martèle que des leviers existent pour mieux assumer le « risque prix » : l'Etat peut, et doit, contribuer à réduire ce risque en desserrant l'étau des charges qui pèsent sur nos exploitations. Que cela fasse partie d'un état d'urgence agricole, ou d'un pacte de compétitivité agricole, peu importe : l'Etat doit agir, et vite. Oui, nos gouvernants détiennent une grande partie des solutions, parce qu'ils portent une partie du poids de la responsabilité de notre situation actuelle. Mais nous aussi, paysans, détenons une partie des solutions : organisons-nous ! Levons, ensemble, les freins à une organisation digne de ce nom ! Le collectif n'est pas une charge, mais un investissement au service de l'avenir de nos exploitations.

CONCLUSION

Depuis des années, la FDSEA appelle à des évolutions structurelles pour que nous disposions des forces nécessaires pour affronter les mutations économiques, financières et sociétales. L'iceberg était droit devant nous : il fallait alors pousser la barre !

La lenteur de la prise de conscience, par tous ceux qui détiennent une partie des solutions, est inacceptable. Nous refusons de continuer d'avancer vers l'iceberg sur lequel bon nombre de nos exploitations risquent de se fracasser.

La FDSEA appelle à garder le cap que nous nous sommes définis, quoiqu'il arrive : les paysans ne seront plus les dindons de la farce ! D'un côté dans la vente de nos produits, avec des distributeurs et transformateurs qui se renvoient la balle, sans rien à changer à leurs pratiques. D'un autre côté dans nos achats et services, où les dérives ne sont plus tolérables. Reprenons la main ! Le Gouvernement français et l'Union européenne ne peuvent continuer non plus à se défausser mutuellement : les solutions sont à tous les niveaux, pour peu qu'il y ait une volonté affirmée de défendre l'agriculture française, et de nous permettre de lutter à armes égales avec nos principaux concurrents !

Les mobilisations qui n'ont pas faibli ces derniers mois montrent que les paysans ne mettront pas un genou à terre : **NOUS SOMMES DEBOUT** ! Nous sommes tous **MERITANTS** d'être là, et **FIERS** de générer de l'emploi et de l'économie sur nos territoires. **Restons déterminés, restons motivés, restons unis !**

Pour ceux qui souhaitent prendre connaissance de l'activité de la FDSEA du Finistère, tout au long de l'année,
connectez-vous sur www.fdsea29.fr

Les rapports de l'Assemblée Générale, les dossiers et communiqués de presse peuvent être consultés et téléchargés sur ce site.

Rejoignez la FDSEA du Finistère sur les réseaux sociaux :

@FDSEA_Finistere

FDSEA du Finistère

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Finistère
5 allée Sully – 29322 QUIMPER Cedex

Tél. : 02 98 64 02 20 – Fax : 02 98 95 17 47

fdsea@fdsea29.fr – www.fdsea29.fr